



Arcachon
expansion

TOURISME CONGRÈS ANIMATION CULTURE COMMERCE

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le

ID : 033-439504960-20241213-2024121304-DE

S²LOW



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'ARCACHON EXPANSION
VENDREDI 13 DECEMBRE 2024**

ETAIENT PRESENTS :

Mr. LUMMEAUX (1^{er} Vice-président)
MME MARESCOT (3^{ème} Vice-présidente),

Mesdames BORDEDEBAT, CASSOT, MAUPILE, CAUSSARIEU.

Messieurs CAVOLI, SCAPPAZZONI, MARTINERIE, SEGURA, TREUIL, DAVID, FANARA.

A titre consultatif :

Mme. DUGENY Directrice Générale d'Arcachon Expansion,
Mme MIREMONT Responsable RH, Administratif et Finances.
Mme DREAN, Directrice Animation-Evènementiel
Mr DISSAUX, Directeur Culture.

ETAIENT EXCUSES :

Mr FOULON Président d'Arcachon Expansion,
Mr. SOULIER (2^{ème} Vice-président),
Mesdames FOULON, LAFONTAINE, DUBROCA, THE.
Messieurs BONNIN, DELEPAUX, MONS, PUJOL.

A titre consultatif :

Mr MASSONNET Directeur Général des Services Mairie,
Mme MALBRANQUE, Trésorière Principale

Monsieur le Président expose les besoins de financements des opérations liées au remplacement de l'éclairage de la scène du théâtre Olympia par des lampes leds.

Cette opération d'un montant de 212 309.65 € bénéficie d'une subvention du Conseil Régional de 42 689.28 €

Afin de financer cette opération Arcachon Expansion doit avoir recours à un emprunt

Après consultation et analyse des offres, il est proposé de contracter auprès Du Crédit Mutuel Arkéa – Crédit Mutuel du Sud-Ouest, un emprunt d'un montant de 170 000 € dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant du prêt :	170 000 euros
Date de déblocage des fonds :	3 mois à compter de la date de validité de l'offre
Durée du prêt :	120 mois
Taux :	3,28%
Périodicité :	annuelle
Amortissement :	Linéaire
Commission d'engagement :	170 €
Remboursement anticipé	Indemnité actuarielle selon taux de réemploi et de la durée restant à courir. Si taux de réemploi est supérieur ou égal au taux fixe de la présente tranche d'amortissement du prêt : aucune indemnité

Pendant toute la durée du prêt, les ressources nécessaires au paiement des échéances seront dûment dégagées dans le budget.

Cette délibération n'appelant aucune observation, M LUMMEAUX, demande au conseil d'administration de bien vouloir :

- **AUTORISE** la Directrice générale à signer cette offre, qui deviendra de ce fait contrat, ainsi que tout avenant à venir y afférent ou tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération,
- **AUTORISER** la Directrice Générale à mettre en place l'organisation nécessaire à l'exécution de cette délibération.
- **AUTORISER** le Comptable du Trésor à régler, à bonne date, le montant des échéances du prêt au profit du Crédit Mutuel Arkéa – Crédit Mutuel du Sud-ouest.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération n°4 concernant l'emprunt bancaire.

Frédérique DUGENY
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme
Arcachon, le vendredi 13 décembre 2024
Bernard LUMMEAUX
1^{ER} Vice-Président de la Régie Arcachon
Expansion

